

PROCES-VERBAL réunion du Conseil Municipal du 07 Septembre 2023

Etaient présents : Mr BESSAC Alain, Maire,
RIGAL Bernard 1^{er} Adjoint, AMAR Fanny 2^{ème} Adjointe,
CIPRIANO Marlène, MOULY Louise, MOUTERDE Claire, REGOURD Pascal, VIVENS Bernard.
Absent Représenté : Mr CABRIT Philippe ayant donné POUVOIR à Mr REGOURD Pascal.
Secrétaire : Mr RIGAL Bernard a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue le 18 juillet 2023 des gérants du Restaurant Le Douzoulet, Mr et Mme LABREGERE Loïc et Marie-Liesse, nous demandant une augmentation du prix du repas de cantine de 1,50 €, soit de 6,00 € à 7,50 € à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas augmenter ce tarif et décident donc de maintenir le tarif existant des repas payés aux restaurateurs à 6,00 € TTC.

ECOLE – BILAN RENTREE SCOLAIRE 2023

La rentrée scolaire s'est bien déroulée pour les 33 écoliers du RPI La Capelle-Bleys /Lescure-Jaoul. Ils sont répartis en 2 classes : 15 chez les CE1, CE2, CM1, CM2 et 18 chez les maternelles et CP.

Les enseignantes Célia (en remplacement de Camille en congé de maternité) et Léa ont accueilli les parents pour la réunion de rentrée.

Les travaux du revêtement de la cour de l'école ont été effectués en juillet et 4 jeux (marelle, escargot, ...) y seront tracés. Le portail de l'entrée a été repeint. Le jeu abîmé a été enlevé.

Des discussions pour l'aménagement de l'école (accessibilité, isolation, alarme incendie, intrusion, ...) sont en cours : à voir avec Aveyron Ingénierie pour le montage du dossier.

Visite à l'école le 31 Août de Mr BERARD, Conseiller Régional.

POINT SUR LES TRAVAUX AMENAGEMENT CŒUR DU VILLAGE ET COUR DE L'ECOLE

Les travaux avancent bien et ont repris après les congés d'été.

Visite de Mme ROUY de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne lundi 11 septembre : possibilité d'avoir une subvention pour la désimperméabilisation de la cour de l'école.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre la délibération suivante qui avait été reportée lors du Conseil Municipal du 27 février dernier.

LANCEMENT DE L'OPERATION SECURISATION DE LA RD EN TRAVERSE – PLAN DE FINANCEMENT – DOSSIER FAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de lancer le projet des travaux de la sécurisation de la traversée du bourg de LA CAPELLE-BLEYS.

Monsieur le Maire propose de constituer des dossiers pour obtenir différentes subventions du Département, prévues pour les Communes de moins de 2000 habitants et qu'il est nécessaire de voter les plans de financement prévisionnels des travaux.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

autorisent Monsieur le Maire à solliciter :

- 2 subventions sur l'exercice 2023 auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aveyron,

***1 pour l'opération des travaux RD en traverse,**

***1 au titre du Fonds d'Action Locale (FAL).**

décident le plan de financement prévisionnel suivant :

COÛT DU PROJET HT	238 225,90 € HT
dont RD en traverse	180 961,40 € HT
et FAL	57 264,50 € HT

SUBVENTIONS SOLLICITEES

DEPARTEMENT :

RD Traverse	52 740,00 €
FAL (Plateau traversant cimetière) 50 %	19 500,00 €
FAL (Accès à l'école) 50 %	9 100,00 €

PARTICIPATION COMMUNALE

Solde H.T. à la charge de la Commune	156 885,90 €
---	---------------------

décident à l'unanimité :

- de S'ENGAGER à assurer le financement de cette opération,

-de SOLLICITER les aides du Département.

DESIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL

Les assemblées délibérantes des communes, des EPCI et des syndicats mixtes doivent désigner un référent déontologue chargé d'accompagner les élus et de les conseiller dans le cadre du respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local.

Ce référent déontologue est chargé d'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, en particulier contre les risques de poursuites pénales liés aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat et peut également conseiller les élus sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Elles peuvent être assurées par :

« 1° Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d' élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

2° Un collège, composé de personnes répondant aux conditions du 1°. Celui-ci adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement." (Article R 1111-1-A du CGCT).

Afin de nous aider à identifier une personne compétente, une liste d'experts de l'AMF et des associations départementales qui se sont portés volontaires pour exercer cette mission nous est proposée.

Ce référent déontologue pouvant être mutualisé entre plusieurs collectivités ou groupements de collectivités, le Conseil Municipal donne son accord pour que celui-ci soit choisi conjointement avec la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur.

Une délibération concordante sera prise ultérieurement.

LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE ET D'UN ESPACE PUBLIC DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE EN VUE DE LEUR ALIENATION AU LIEU-DIT MAZIERES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la lettre en date du 02 Septembre 2023 de **Mr et Mme CABRIT Philippe et Valérie ainsi que de leurs nouveaux voisins Mr et Mme COUSTON Rémy et MOGADOR Julie**, domiciliés à LA CAPELLE-BLEYS, afin de régulariser par voie administrative le patus et le bien de section situés **au lieu-dit « Mazières »**.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal d'étudier cette demande et informe de la nécessité d'aliénation de cette portion de voie communale et du patus mitoyens des parcelles C482, C483 et C484 appartenant à Mr CABRIT, des parcelles C486 et C487 appartenant à Mr et Mme COUSTON, de la parcelle C488 bien de section de Mazières et de la parcelle C489 appartenant à Mr CAMMISAR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de procéder au lancement de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public communal dans le domaine privé de la Commune en vue de son aliénation au lieu-dit « Mazières », en application de l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 et du décret n°2015-1342 du 23 octobre 2015 ; le lancement et la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du Maire,**
- **que les frais d'indemnisation du Commissaire-Enquêteur, d'insertion dans les journaux, de bornage du géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la famille CABRIT et de la famille COUSTON, de fixer le prix de vente à 1 € TTC le m2,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, le 1er Adjoint ou la 2ème Adjointe en cas d'absence du Maire, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.**

QUESTIONS DIVERSES

-L'audience au Tribunal concernant l'Affaire ST MAXENT initialement prévue ce jour a été reportée au 05 Octobre prochain.

-Assainissement :

L'entretien des stations d'épuration va être effectué par l'Entreprise ARRAZAT.

L'analyse des boues va être refaite par l'Entreprise VAL'DOC (Mr Samuel ALET).

Le devis pour la réfection de la station d'épuration d'Ayres a été signé avec l'Entreprise SJCTP (Mr Julien CAYSSIALS).

-Mise en place des ateliers du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi qui se tiendront à la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur en Septembre et Octobre.

-Réunion Publique du PLUi à RIEUPEYROUX le 12 Septembre : restitution du diagnostic et temps d'échanges.

-Vente du chemin au lieu-dit La Roque par Mr Simon ARTOUX à la Commune : voir le géomètre si enquête publique et prévoir le bornage.

-Visite du Sous-Préfet le Mercredi 04 Octobre.

-Entraînements des équipes de foot U9, U13 et U15 sur le stade de LA CAPELLE-BLEYS en 2023-2024

-Lecture de la lettre d'excuses de la Famille DELENCLOS suite à des nuisances sonores.

Approuvé le 30 Octobre 2023